#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 JUIN 2022**

#### L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 25 juin à 16h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Sous la présidence de Madame TENDIL Lysiane, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Nombre de présents : 11 Nombre de procurations : 3 Nombre d'absents : 1

Date de convocation du Conseil Municipal: 20/06/2022

PRESENTS: Mesdames Rolande COBO, Anne-Marie JUANABERRIA, Lysiane TENDIL, Régine VIALA, Messieurs Jean-Michel DAUMAS, Jean-Luc DRIGOUT, Jean Philippe MARTIN, Bruno PIDOUX, Damien QUATREFAGES, Claude REFREGERS, Claude VIDAL.

PROCURATIONS: Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### DELIBERATION N<sup>1</sup> DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### <u>DELIBERATION N° 2</u> DOCUMENT D'ARPENTAGE CADASTRAL ET PROCES-VERBAL DE DELIMITATION

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie en date du 23 mai dernier adressé par le cabinet de géomètre SCP JEAN-LUC GRAVELIER ET CHRISTOPHE FOURCADIER. L'objet de ce courrier concerne des demandes de signatures pour un document d'arpentage (avec plans) et un procès-verbal de délimitation (avec plans) suite au bornage et à délimitation du domaine public du 04 mai dernier en présence de Monsieur Claude VIDAL et Monsieur Damien QUATREFAGES, conseillers municipaux.

Suite au retrait de ses délégations en date du 17 décembre 2021, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents concernant ce dossier.

#### Délibération votée à la majorité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier d'arpentage et de délimitation.

#### <u>DELIBERATION N° 3</u> ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition d'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE – a été reçue en mairie le 2 juin dernier.

Elle rappelle que les CAUE est une association de service public qui assure des missions d'intérêt public par la Loi du 3 janvier 1977. La compétence du CAUE et de son équipe est reconnue par tous, depuis 43 ans en Aveyron. Il favorise la réflexion sur l'ensemble des problématiques en amont de vos projets d'aménagement et de construction et il aide la commune par ses conseils dans tout le processus de l'acte de construire ou d'aménager jusqu'au choix du maître d'œuvre. Pour les communes de 501 à 1000 habitants, le montant de l'adhésion pour 2022 est de 150 €.

Suite au retrait de ses délégations en date du 17 décembre 2021, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au CAUE et autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion et d'engager la dépense de 150 €.

### DELIBERATION N 4 MISE A DISPOSITION DE LA PRADE

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal d'un mail reçu en mairie en date du 9 juin dernier adressé par la SARL Domaine de Gaillac. L'objet de ce courrier concerne la demande de mise à disposition temporaire de la Prade pour les dates de passage et les effectifs suivante :

- En juillet: les 8, 9 et 10 juillet pour 12 chevaux et cavaliers
  - les 18, 19 et 20 juillet pour 23 enfants, 7 accompagnateurs et 28 chevaux
  - les 23 et 24 juillet pour 17 enfants, 4 accompagnateurs et 20 chevaux
- En août: les 8, 9 et 10 août pour 24 enfants, 7 accompagnateurs et 29 chevaux
  - les 22, 23 et 24 août pour 30 enfants, 8 accompagnateurs et 36 chevaux

Il précise qu'ils souhaiteraient pouvoir monter une clôture afin de cloisonner les chevaux sur un endroit restreint, monter des tentes et utiliser les sanitaires.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande et précise qu'une convention de mise à disposition de locaux publics sera établie afin de définir les responsabilités de chacun, une attestation d'assurance sera alors demandée. Madame le Maire précise que la société remboursera les frais engagés au titre des fluides (eau et électricité).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de la Prade pour les dates évoquées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

## DELIBERATION N 5 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu la délibération n° 10 séance n° 2 du 20 février 2020 concernant le choix du bureau d'études AVEYRON ETUDES ENVIRONNEMENT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de maîtrise d'œuvre n'a jamais été signée par le maître d'œuvre et qui est nécessaire de le faire. Pour rappel l'objet « Exercice du rôle de Maître d'œuvre pour les projets d'assainissement du système d'assainissement du bourg et des écarts : rues de l'Aire et de la Planquette ; route de Seingleys (chemin de Brante à la station-service) ; rue du Moulin ; RD Pont Vieux ; lotissement des Egals ; des villages de Valescures et de la Brunelerie.

Vu la délibération n° 11 séance du 17 décembre 2021 actant le retrait des délégations de Madame le Maire,

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre entre la société A2E représentée par Monsieur Xavier ARMENGAUD et la commune.

### <u>DELIBERATION N 6</u> MISE A DISPOSITION DE DEUX CHALETS DU DOMAINE DES FADARELLES

Vu l'article L 2120-29 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération n° 65 du conseil municipal du 28 décembre 2009,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à disposition un chalet du village vacances du domaine des Fadarelles aux deux surveillants de baignade qui assureront la surveillance du plan d'eau de baignade de la Roque cet été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 (le premier en juillet et le second en août).

Madame le Maire précise que ces saisonniers rembourseront les frais engagés au titre des fluides (eau et électricité).

Aussi, le prêt d'un chalet à la troupe de théâtre « La Passerelle » est prévu contractuellement pour une nuit.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces points et précise qu'une convention de mise à disposition de locaux publics sera établie afin de définir les responsabilités de chacun et qu'une attestation d'assurance sera aussi demandée.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'un chalet pour la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 et d'un chalet à mobilité réduite le 31 juillet 2022 du village vacances du domaine des Fadarelles et autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition et les documents afférents.

#### <u>DELIBERATION N° 7</u> OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – INSTALLATION D'UNE TERRASSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1425-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2122,

Vu la délibération n'3 séance 6 du 12 juillet 2013,

Vu la délibération séance n°6, délibération 2 du 21 mai 2022 donnant un accord de principe pour trouver un emplacement afin de développer le commerce local,

Dans le cadre du développement de l'activité de M. CASSEAU Olivier, sis 1 rue du Pont Neuf à Saint-Jean du Bruel, ce dernier a fait un courrier en date du 11 avril 2022 pour demander l'autorisation d'installer une terrasse avec quelques tables et chaises.

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre connaissance et de donner autorisation de signature de l'ensemble des documents à Madame le Maire.

Il est précisé que la municipalité se réserve le droit de supprimer cette autorisation sans délai si les conditions de sécurité de cette terrasse ne sont pas remplies et mettent en danger la vie d'autrui.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A adopté à la majorité des membres présents (5 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions)

- **ACCEPTE** l'installation d'une terrasse avec 2 tables et 4 chaises sur le même trottoir avec obligation pour

le demandeur de signalement de l'emplacement entre ce commerce et le Pont neuf

- <u>DIT</u> que la municipalité se réserve le droit de supprimer cette autorisation sans délai si les conditions de sécurité de cette terrasse ne sont pas remplies et mettent en danger la vie d'autrui.
- **PRECISE** que l'emplacement est payant au tarif de 5€ le m°.
- <u>AUTORISE</u> Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires de ce dossier

### DELIBERATION N'8 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le courrier de l'association Hirondelle Sportive Saint-Jeantaise daté du 16 mai 2022 et reçu en RAR, Vu les éléments financiers apportés à la connaissance du Conseil municipal par l'association,

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'association sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour la deuxième édition du Festival des Crêtes qui se déroulera le 10 septembre prochain ainsi qu'une aide matérielle et humaine.

Madame le Maire propose donc la somme de 1000 € et propose également la mise à disposition gratuite des tentes, estrades, tables, chaises, ainsi que la participation des agents techniques pour l'installation et désinstallation des différents équipements.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000  $\in$  et accepte que les agents techniques soient mis à disposition pour l'installation et la désinstallation des différents équipements.

## DELIBERATION N 9 BUDGET COMMUNE PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020.

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget commune, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL Budget : COMMUNE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Bordereau de	mandats	N°	CANTINE						
Numéro	Nom du Fournisseur		Nature de la dépense		Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
					Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	Altervia du Larzac		Alimentation cantine		60623	011	581.78	0.00	581.78
2	SAS Epicerie Viala		Alimentation cantine		60623	011	519.66	0.00	519.66
3	Les délices du caylar		Alimentation cantine		60623	011	27.00	0.00	27.00
4	Altervia du Larzac		Alimentation cantine		60623	011	22.69	0.00	22.69
						total	1 151.13	0.00	1 151.13

Numéro	Nom du Fournisseur	Nature de la dépense	Imputation	comptable	Dépenses Hors	TVA	Dépense
			Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	Cadauma	Réparation épareuse	61551	011	2 204.64	0.00	2 204
2	Bureau véritas	Vérification annuelle salle d'animation	6156	011	860.02	0.00	860
3	Bureau véritas	Vérification annuelle Noria	6156	011	685.13	0.00	685
4	Comité français Yad Vashem	Cotisation 2022	6281	011	75.00	0.00	7
6	Bureau vallée	Fournitures	6064	011	286.94	0.00	286
7	CNRACL	Cotisations CNRACL	6411	012	52.54	0.00	52
8	SELAS Pharmacie Peyric	Fournitures	60632	011	7.90	0.00	
9	Quincaillerie de Christian	Fournitures	60632	011	21.40	0.00	2
10	Intervention technicien	Ekip téléphonie aveyronnaise	615221	011	162.00	0.00	16
11	Eveil musical	Louise Mérelle	611	011	110.00	0.00	11
12	Téléphonie open ip	SAS Open ip	6262	011	3.60	0.00	
13	Adhésion rézo pouce	PNRGC	6281	011	60.70	0.00	6
14	Redevance ODP	SIEDA	6353	011	221.00	0.00	22
15	Orange	Fixe salle d'animation	6262	011	153.60	0.00	15
16	Orange	Fixe noria	6262	011	57.24	0.00	5
17	Orange	Fax noria	6262	011	192.00	0.00	19
18	Orange	Fixe école	6262	011	49.56	0.00	4
19	Orange Business	Abt portables	6262	011	45.97	0.00	4
20	Orange	Fixe la Prade	6262	011	68.40	0.00	6
21	Procureur Angela	Initiation anglais	611	011	480.00	0.00	48
22	Orange	Ascenseur école	6262	011	30.72	0.00	3
23	Smica	Cotisations 2022 SMICA	6156	011	4 369.88	0.00	436
24	SDIS 12	Second appel de fonds	6553	011	8 232.72	0.00	823
				total	18 430.96	0.00	18 43

## DELIBERATION N 10 <u>BUDGET EAU</u> PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'eau, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL			Budget:	EAU		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Bordereau de	mandats	N°								
Numéro	Nom du Fournisseur		Nat	ure de la dépen	se	Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
						Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	Aveyron labo		Analyse Statio	n du Viala		618	011	109.61	10.96	120.57
3	Aveyron labo		Analyse Vales	cure		618	011	109.61	10.96	120.57
5	Aveyron labo		Analyse Statio	n des Crozes ba	S	618	011	115.81	11.58	127.39
7	Fia		Fournitures			6063	011	13.80	2.76	16.56
8	Rexel		Fournitures			6063	011	168.95	33.79	202.74
							total	517.78	70.05	587.83

## DELIBERATION N° 11 BUDGET ASSAINISSEMENT PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020.

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement

SAINT JEAN DU BRUEL		Budget:	Assainissement	DEPENSES DE	FONCTIONNE				
Rordorosu de	mandate	N°	1						
Numéro			Na	ture de la dépense	Imputation	Imputation comptable		TVA	Dépenses
					Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	ттс
1	Fia		Fournitures		6063	011	2.35	0.47	2.82
2	Fia		Fournitures		6063	011	58.62	11.72	70.34
4	Orange busine	ess	Abonnemen	M2M	626	011	5.50	1.10	6.60
5	Nicollin eau		Analyses des	boues	618	011	980.00	196.00	1 176.00
6	Orange		Fixe station of	d'épuration	626	11	45.16	9.03	54.19
						total	1 091.63	218.33	1 309.96

## <u>DELIBERATION N° 12</u> <u>BUDGET STATION-SERVICE</u> <u>PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de la station-service, section fonctionnement SAINT JEAN DU BRUEL Budget: Station service DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Bordereau de	e mandats	N°						
Numéro	Nom du Fournisseur		Nature de la dépense	Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
				Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	ттс
1	Dyneff		Facture carburants	60221	011	16 810.00	3 362.00	20 172.0
2	Orange		Internet station	6262	11	47.70	9.54	57.2
					total	16 857.70	3 371.54	20 229.2

### DELIBERATION N° 13 BUDGET MICROCENTRALE PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-joint).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de la microcentrale, section fonctionnement

<u>SAINT JEAN DU BRUEL</u> <u>Budget</u>: <u>Micro-Centrale</u> <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>

Bordereau de	mandats	N°						
Numéro	Nom du Fournisseur		Nature de la dépense	Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
				Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	ENEDIS		Electricité	6061	011	77.27	15.45	92.72
					total	77.27	15.45	92.72

## DELIBERATION N° 14 BUDGET VILLAGE VACANCES PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal (cf. tableau ci-dessous).

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe du village vacances, section fonctionnement

<u>SAINT JEAN DU BRUEL</u>
<u>Budget</u>: Village de Vacances

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Bordereau de	mandats	N°						
Numéro	Nom du Fournisseur		Nature de la dépense	Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
				Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	ттс
1	Orange		Fixe Fadarelles	6262	011	47.00	9.40	56.40
1	Orange		Fixe Fadarelles	6262	011	47.00	9.40	56.40
					total	94.00	18.80	112.80

# DELIBERATION N 15 BUDGET COMMUNE PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020.

Madame le Maire présente les devis ci-joints:

- Air products (bouteille d'oxygène plan d'eau) : 212.53 €
- Gedimat (sable d'eau plan d'eau): 964.27 €
- Sarl Tonnellerie Charpente (bungalow (plan d'eau): 486.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage HLM Périgoul): 234.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Noria): 2016.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Salle d'animation): 834.00 €
- Eric Sud nettoyage (nettoyage Mairie): 696.00 €
- Ixthus (impression encart festivités) 489.60 €
- Garage Saquet (réparation Dacia) 1884.85 €

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget communal, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer lesdits devis.

# DELIBERATION N° 16 BUDGET ASSAINISSEMENT PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020.

Madame le Maire présente le devis ci-joint:

• Saur (fournitures) 1432 € HT

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer ledit devis.

# DELIBERATION N° 17 BUDGET VILLAGE VACANCES PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEVIS

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire présente les devis ci-joints:

- Eric Sud nettoyage (nettoyage 1 chalet) 85.00 € HT
- Eric Sud nettoyage (nettoyage salle de restaurant) 1190 € HT

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget communal, section fonctionnement et il autorise également Madame le Maire à signer lesdits devis.

#### <u>DELIBERATION N° 18</u> CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité pendant la période estivale,

П y aurait lieu, de créer:

- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 04 juillet au 02 septembre 2022.
- Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 18 juillet au 20 août 2022.

#### Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal décide de créer ces emplois saisonniers aux périodes et selon les modalités mentionnées ci-dessus, décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelon 1 et habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que l'avis de la Cour régionale des comptes a été rendue, sans remarques particulières. Mais en conséquence du refus du budget à la majorité du conseil municipal, l'ensemble des projets et des investissements correspondants sont gelés, seules les urgences ont été maintenues par la Cour sur les différents budgets.

Cet avis est publié sur le tableau d'affichage et sur le site Internet de la mairie.

Madame le Maire fait part du courrier de remerciements de la Résidence de la Dourbie suite à l'octroi d'une subvention par le Conseil municipal.

Suite à la démission d'un agent en 2021, le conseil décide de charger le centre de gestion (service payant) d'étudier ses droits aux allocations. Suite aux récentes alertes météo, Mr PIDOUX attire l'attention du conseil sur la nécessité de prendre connaissance du Plan Communal de Sauvegarde.

Mr DRIGOUT informe le conseil que l'agenda des animations de St-Jean du Bruel est en cours d'impression et qu'il sera prêt début juillet. La version numérique est déjà en ligne sur le site de la mairie ainsi que sur la page Facebook.

Madame le Maire après en avoir informé en amont le conseil municipal autorise Mr CHEVRE à prendre la parole sur une question d'intérêt général. Quelques conseillers s'opposent à la prise de paroles de ce dernier. Finalement, il expose la problématique relative à la vente du Presbytère qui abrite actuellement une bibliothèque et demande au conseil de réfléchir à trouver un lieu communal pour continuer à assurer ce service. Le conseil y est favorable.

La séance est levée à 18h00.